



**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné

**QUE** lors de sa séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 693-22 décrétant une dépense et un emprunt de 452 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de remplacement de trois (3) ponceaux majeurs (rue de Beaumont et chemin des Prés);

**QUE** le règlement numéro 693-22 est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**Donné à Cantley**, ce 14 septembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley**, ce 14 septembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CANTLEY**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec. : 819 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**2022-MC-270     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 693-22 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 452 000 \$ POUR LA  
FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA  
MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE  
REMPACEMENT DE TROIS (3) PONCEAUX MAJEURS (RUE DE  
BEAUMONT ET CHEMIN DES PRÉS)**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2022-MC-240 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 693-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 072 300 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de remplacement de trois (3) ponceaux majeurs (rue de Beaumont, chemin Romanuk et chemin des Prés), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 30 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du ponceau du chemin Romanuk sera reporté, il est opportun de modifier le libellé du règlement numéro 693-22;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 693-22 décrétant une dépense et un emprunt de 452 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de remplacement de trois (3) ponceaux majeurs (rue de Beaumont et chemin des Prés).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 14 septembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 693-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
DE 452 000 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET  
DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE  
REMPACEMENT DE TROIS (3) PONCEAUX MAJEURS  
(RUE DE BEAUMONT ET CHEMIN DES PRÉS)**

---

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de remplacement de trois (3) ponceaux majeurs; soit les ponceaux majeurs sur la rue de Beaumont et sur le chemin des Prés pour un total de 452 000 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des travaux publics en date du 12 septembre 2022, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 452 000 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 452 000 \$, et ce, sur une période de quinze (15) ans.

**ARTICLE 4**

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**CANTLEY**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec. : 819 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes  
Maire

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### ANNEXE A Règlement d'emprunt

Service des travaux publics

No : 693-22  
Date : 2022-08-16  
Date Rév : 2022-08-22  
Date Rév : 2022-09-12

#### Estimation budgétaire pour la réfection de 3 ponceaux majeurs

Description sommaire des coûts	Montants (taxes en sus)		TOTAL
	Rue de Beaumont 2 ponceaux parallèles	Chemin des Prés 1 ponceau	
Gestion de la circulation et signalisation de chantier	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Fabrication et installation du ponceau	77 000 \$	80 600 \$	157 600 \$
Ponceau à enlever	2 275 \$	3 550 \$	5 825 \$
Gestion des eaux et contrôle de l'érosion	6 500 \$	7 500 \$	14 000 \$
Enlèvement du revêtement	1 250 \$	3 800 \$	5 050 \$
Enlèvement des fondations existantes	1 400 \$	4 600 \$	6 000 \$
Membrane géotextile	435 \$	1 245 \$	1 680 \$
Sous-fondation granulaire en MG-112	2 475 \$	7 700 \$	10 175 \$
Fondation de chaussée en MG-20,	1 950 \$	6 175 \$	8 125 \$
Revêtement bitumineux - couche unique de type ESG-14	4 500 \$	13 500 \$	18 000 \$
Réfection d'entrée charretière	810 \$	2 250 \$	3 060 \$
Déboisement, débroussaillage et émondage	- \$	2 000 \$	2 000 \$
Excavation et mise en réserve de matériaux pour analyse	7 500 \$	7 500 \$	15 000 \$
Disposition de sols contaminés - plage A-B	5 500 \$	11 275 \$	16 775 \$
Revêtement de protection en pierre - Calibre 200-300 mm	3 850 \$	6 120 \$	9 970 \$
Glissière semi rigide avec profilé d'acier	- \$	6 600 \$	6 600 \$
Dispositif d'extrémité de glissière	- \$	6 000 \$	6 000 \$
Reprofilage des fossés	- \$	1 500 \$	1 500 \$
Ensemencement hydraulique de type H3	525 \$	2 475 \$	3 000 \$
Remise en état des lieux	1 500 \$	4 000 \$	5 500 \$
Soutènement temporaire de poteau électrique	- \$	2 600 \$	2 600 \$
Contingences	18 371 \$	27 509 \$	45 879 \$
<b>Total travaux de construction</b>	<b>140 841 \$</b>	<b>213 499 \$</b>	<b>354 339 \$</b>
Ingénierie et surveillance	22 600 \$	22 600 \$	45 200 \$
Contrôle qualité	9 000 \$	11 000 \$	20 000 \$
Géotechnique	5 500 \$	5 500 \$	11 000 \$
<b>Total études et surveillance</b>	<b>37 100 \$</b>	<b>39 100 \$</b>	<b>76 200 \$</b>
<b>TOTAL (avant taxes)</b>	<b>177 941 \$</b>	<b>252 599 \$</b>	<b>430 539 \$</b>

Estimations avant soumission

TOTAL (taxes en sus) 430 539 \$  
Taxes irrécupérables 21 473 \$  
GRAND TOTAL 452 012 \$  
Règlement d'emprunt : 452 000 \$

Signée à Cantley le 14 septembre 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier